

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 JUILLET

Droits protecteurs en Amérique

En fait de fiscalité, ce sont les États-Unis qui ne plaisent pas. Ils viennent de publier le bill Mac-Kinley qui montre comment les Américains entendent les relations commerciales, la justice et le droit des gens. Ils n'ont pas même accordé de délai aux affaires en cours pour se liquider sous le régime ancien, à l'abri des nouvelles dispositions draconiennes édictées dans ce bill. Que dit le bill Mac-Kinley, dans sa partie jugée définitive ?

« Que, désormais, l'importateur n'aura plus le droit d'assister ou de se faire représenter aux opérations des employés de la douane américaine chargés de contrôler les déclarations des importateurs.

Si les douaniers américains trouvent que les déclarations des valeurs faites en Europe sont inexactes, le cas est soumis à un jury composé de fonctionnaires américains, devant lequel les importateurs n'auront pas le droit de se faire représenter et qui rendra des décisions sans appel.

Il pourra ordonner la confiscation de la marchandise, une amende de 25,000 fr. et un emprisonnement de deux ans ! »

Or ces poursuites auront lieu souvent, très souvent, sinon toujours, car de nombreux et récents procès ont montré la façon dont les douaniers américains pratiquent leur métier.

C'est tout simplement la ruine de l'importation étrangère aux États-Unis.

Où dit que les Américains n'ont plus besoin de nous : ils nous le montrent bien. Mais qu'en pense notre gouvernement ? On n'a pas pu encore le savoir.

Qu'a-t-il fait ?

A-t-il seul, ou avec d'autres, négocié en vue d'obtenir des atténuations à ce bill Mac-Kinley, par exemple l'assistance des importations aux opérations des experts, ou l'appel des décisions du jury devant les tribunaux ? A-t-il essayé de faire admettre une période transitoire ? A-t-il préparé, par des instructions précises, les agents français à servir de guides à nos commerçants et à les prémunir contre les pièges de l'administration américaine ?

Rien de tout cela. Mais M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, a eu l'air de tomber des nues en l'apprenant et cependant il a répondu qu'il avait fait ce qu'il avait pu.

Ce qu'il a pu n'est pas beaucoup, car M. Ribot a ajouté piteusement : « Quant à l'application du bill, on nous a donné l'assurance qu'elle serait faite — surtout au début — avec bienveillance. »

La Chambre s'est contentée de cette bienveillance. Elle n'est jamais difficile quand il ne s'agit que de l'intérêt des autres. Mais nous avons lieu d'espérer que la commission des douanes ne *ribottera* pas aussi légèrement avec les intérêts de notre commerce, qui sait maintenant ce qu'il a à attendre du ministre des affaires étrangères.

INFORMATIONS

LA CARTE FORCÉE

La Chambre a changé d'avis. Elle avait décidé qu'elle ne s'occuperait pas de la question des sucres avant les vacances. Hier, elle a mis le projet à l'ordre du jour pour aujourd'hui jeudi. Qu'y-a-t-il au fond de ce revirement ? Présage-t-il le rejet ou l'adoption des propositions du gouvernement ? On ne saurait le dire avec précision, mais ce qui apparaît clairement c'est la façon plus que singulière dont on procède aujourd'hui lorsqu'on vient modifier une législation existante.

Pour les sucres, la question se pose absolument dans les mêmes conditions que pour l'impôt foncier. On ne dit pas à la Chambre : Examinez telle ou telle réforme ; adoptez-la ou repoussez-la suivant qu'elle vous paraît bonne ou mauvaise. On lui dit : Il faut modifier la législation pour que l'impôt produise davantage. Il ne s'agit pas de savoir si ce qu'on vous propose est bon ou mauvais. Il s'agit de savoir si vous voulez ou non créer un déficit.

C'est ce qu'on appelle la carte forcée. Le procédé peut embarrasser les députés, mais il est propre à édifier le pays qui s'aperçoit que tout est ramené à des questions de perception et qu'on s'arrange toujours pour empêcher tout examen sérieux de réformes qui ne sont en réalité que des expédients de fiscalité. La remarque n'est peut-être pas nouvelle, mais elle n'est pas plus consolante pour cela.

PAUVRE FLOTTE !

Une dépêche de Toulon nous annonce que deux vaisseaux faisaient avant-hier « leurs essais annuels de vingt-quatre heures ».

Ces deux vaisseaux sont : Le cuirassé *Caiman*, commandé par le capitaine Fournier ;

L'avisé le *Desaix*. Le premier évoluait en rade des Salins d'Hyères, lorsque quatre tuyaux de la machine firent simultanément explosion. Quatre chauffeurs ont été grièvement blessés. Le bâtiment a dû rentrer aussitôt dans le port.

Le second s'est également vu dans l'obligation de faire machine en arrière et de rentrer immédiatement dans le bassin. Une voie d'eau s'était déclarée.

On le voit : c'est la série qui continue, la série noire....

Quand nous constatons que deux bâtiments de guerre, partis bien tranquillement du port de Toulon pour faire leurs essais annuels — c'est-à-dire pour procéder à une opération prévue à l'avance — quand nous constatons que ces deux bateaux étaient, une demi-heure après, dans l'impossibilité de tenir la mer, nous sommes bien en droit de nous demander ce qui se passerait au lendemain d'une déclaration de guerre.

Nous sommes en droit, nous, citoyens contribuables, de demander compte aux républicains, qui gouvernent la France souverainement, après avoir écarté tous les représentants de l'opposition des commissions de contrôle, de ce qu'ils ont fait de nos milliards.

Quoi ! voilà le résultat de la gestion des radicaux, des opportunistes, des modérés, qui ont eu le pouvoir depuis tant d'années ?

Nous en sommes là ?

Et ce sont ces mêmes hommes qui invitent le peuple à célébrer les bienfaits de la République, la bonne administration des républicains, et la supériorité d'un régime vraiment démocratique sur la Monarchie ?

GÉNÉRAL D'OFFICE

M. de Freycinet a dit la vérité ! M. de Freycinet s'est offert en holocauste ! Pour qui connaît, et ce qui c'est M. tout le monde, la sincérité et l'abnégation habituelles de ce ministre, ces exceptions sont à signaler. Nous nous empressons de le faire.

Oui, M. de Freycinet s'est dévoué pour M. Carnot. Il a pris à sa charge la signature de la nomination Brugère, dont le Président de la République, ce brave cœur, dément la responsabilité bien que son nom fût écrit en toutes lettres à l'*Officiel*, au bas du décret Brugère, comme au bas du décret Beaurepaire.

Il a essayé, sans y réussir le moins d'ailleurs, d'énumérer les services exceptionnels qui méritaient au très jeune général Brugère de passer divisionnaire sur le dos de 76 officiers généraux de sa promotion en service actif, et ne trouvant pas assez facilement ces titres, il a eu recours au *sic jubeo, sit pro ratione voluntas*, et avec une arrogance qui ne lui est pas coutumière il s'est écrié : *Oui, j'ai porté le général Brugère d'office.*

En quoi M. de Freycinet, nous le répétons, a dit la vérité.

Brugère d'office ! Le mot est juste ; il restera.

UN IMPÔT SUR LES VÉLOCIPÈDES

M. Clément, député de la Dordogne, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi qui a du moins le mérite d'être originale.

Le jeune député s'est aperçu que le sport vélocipédique, encore inconnu dans le département qu'il représente, prenait à Paris et dans nos grandes villes une extension considérable, et tout de suite il a pensé qu'on pourrait en tirer des ressources importantes en frappant les bicycles, tricycles, etc., d'une taxe de cinq francs.

Cette menace d'un nouvel impôt ne manquera pas de soulever de nombreuses criailleries, mais les électeurs de Bergerac féliciteront certainement leur représentant de ce coup droit. Ils le feront d'autant plus volontiers qu'ils y trouveront leur profit.

En effet, M. Clément a eu soin de spécifier que le produit de cet impôt serait uniquement attribué à l'entretien et à la réparation des chemins vicinaux.

Et, grâce à lui, les communes rurales pourront assurer la viabilité de leurs chemins et de leurs routes avec l'argent des vélocipèdes des grandes villes.

Ce n'est pas maladroit et c'est juste. Les voitures, les chevaux et les chiens sont imposés, pourquoi les vélocipèdes ne le seraient-ils pas ?

On espère que M. Michou, qui a fait jusqu'à 150 kilomètres par jour sur son bicycle pour porter la bonne parole aux électeurs républicains de l'Aube, durant la dernière période électorale, combattra ardemment cet impôt nouveau dont souffriraient ses électeurs.

UN INCIDENT A NICE

Une dépêche de Rome nous apprend que le général Menabrea a dû rentrer à Paris pour demander au gouvernement français satisfaction d'un incident qui se serait produit à Nice le 14 juillet.

Ce jour-là, un sujet italien qui habite Nice, ayant arboré le drapeau de son pays, une bande d'individus avait déchiré et souillé ce drapeau, aux applaudissements de la foule.

Remarquons que cet incident est relaté par le *Pensero*, une petite feuille italienne que nous avons le tort de laisser paraître à Nice.

M. Crispì va probablement monter sur ses grands chevaux, il va chercher un dérivatif à l'agitation soulevée en Italie par la dissolution à Trieste de l'*Association pro patria*.

Le général Menabrea, interviewé par un rédacteur du *Paris*, a dit à son interlocuteur :

« Vous pouvez démentir la nouvelle dont vous me parlez. Je n'ai pas eu à regagner Paris sur l'ordre de mon gouvernement pour réclamer du cabinet français une réparation au drapeau italien, par l'excellente raison que je n'ai pas quitté la ville depuis plusieurs mois.

» J'ajoute qu'aucune communication relative aux prétendus incidents de Nice ne m'a été faite jusqu'à présent. Il est donc à penser que tout ceci a été singulièrement exagéré. »

On voit, par la déclaration du général Menabrea, que l'affaire se réduit à de minces proportions.

Carnot n'y est pour rien

(Un salon à l'Élysée. M. Carnot lit un journal. Entre M. de Freycinet.)

M. Carnot. — Bonjour, mon cher monsieur de Freycinet.

M. de Freycinet. — Sire !...

M. Carnot. — Dites donc, quel est ce Brugère dont je vois la promotion dans mon journal ?

M. de Freycinet. — C'est M. Brugère, votre secrétaire.

M. Carnot. — Ce n'est pas possible... Comment, sans me prévenir, sans me consulter ?

M. de Freycinet. — Nous voulions vous faire une petite surprise.

M. Carnot. — Eh bien ! vous avez réussi... Je ne m'en suis pas douté un instant.

M. de Freycinet. — Tout le monde a été très discret... Ça s'est mijoté entre nous, pendant que vous mettiez votre habit noir.

M. Carnot. — C'est très curieux, très curieux. Quel sournois que ce Brugère ! Je l'ai vu tous les jours, à chaque minute, en uniforme, sans uniforme, il ne s'est pas trahi un seul instant.

M. de Freycinet. — Lui-même est resté longtemps avant de savoir ce qui se préparait. Je crois qu'il n'a été instruit que par l'*Officiel*.

M. Carnot. — Alors, c'est vous qui avez tout fait ?

M. de Freycinet. — Pas même ; ça s'est fait dans les bureaux. Moi-même, je n'ai rien su que la veille au soir, quand on m'a apporté les épreuves de l'*Officiel*.

M. Carnot. — Pourtant vous avez signé le décret ?

M. de Freycinet. — Comme vous l'avez signé vous-même. Je n'ai même signé qu'après vous.

M. Carnot. — Oh ! moi, je signe sans regarder... Je ne veux pas avoir l'air de prendre de responsabilité. Alors je range tous les papiers en tas, et je signe sans lire.

M. de Freycinet. — Moi de même. Je me dis : puisque le Président a signé, c'est que je peux signer aussi, et alors je mets mon paraphe sous le vôtre.

M. Carnot. — Ce qui fait que nous n'avons rien su de cette promotion Brugère.

M. de Freycinet. — Ni lui, ni vous, ni moi ! (*Entre un huissier.*)

L'huissier. — M. Quesnay de Beurepaire, commandeur de la Légion d'honneur.

M. Carnot. — Hein ! commandeur... Encore une nouvelle qui m'étourdit. Depuis quand, commandeur ?

M. de Freycinet. — Avez-vous signé un ordre ?

M. Carnot. — Pas plus que pour Brugère.

M. de Freycinet. — Il y a là-dessous quelque supercherie... Voyez-vous, les typographes sont des gens malicieux... Je ne serais pas surpris si tout cela était l'œuvre de quelque prote fantaisiste et mystificateur. — ALBERT MILLAUD.

(*Figaro.*)

FÊTES DE CHARITÉ

On lit dans la *France militaire* :

« Les fêtes organisées au profit des sinistrés de la Martinique et de la Guadeloupe promettent d'être fort belles et, par conséquent, très fructueuses.

» Le comité d'exécution, composé d'hommes de tous les partis, d'organisateurs intelligents et zélés, ne néglige rien pour donner aux solennités qui se préparent l'éclat, la magnificence et l'attraction qui subjuguent les foules. Tous les goûts seront satisfaits : fleurs, bals, steeple-chases, corridas, etc., charmeront ou étonneront tour à tour les spectateurs.

» Cependant, une chose manque à toutes ces réjouissances, et nos lecteurs l'ont déjà deviné : c'est le concours de l'élément militaire, car, il faut bien le reconnaître, l'uniforme donne aux fêtes publiques un relief tout particulier. Et si la cavalerie s'en mêle?... Oh ! alors, le succès est complet. Cette considération nous amène naturellement à parler de l'organisation d'un carrousel.

L'idée a été soumise au comité par la *France militaire* et approuvée en principe ; on s'est réservé seulement de l'approfondir pour voir si elle est réalisable. Or, nous pensons que, de la conception à l'exécution, il n'y a pas loin.

» Donner un carrousel, au pied levé, avec les troupes de Paris, est assurément chose très difficile. Il faut choisir les hommes qui montent le mieux les chevaux brillants et bien mis, faire des répétitions nombreuses, en un mot suspendre tout autre travail.

» Et nous sommes au moment de l'année où l'inspection bat son plein ! Alors comment faire ? Le proverbe n'est pas pourtant insoluble. Ces jours derniers, le 4^e régiment de chasseurs célébrait l'anniversaire de sa création par un carrousel universellement admiré. Saint-Germain est à quelques kilomètres de Paris. Nous sommes persuadés que ce beau et brave régiment ne serait pas fâché de contribuer au succès des fêtes qui se préparent en donnant à la population parisienne un spectacle qui est toujours applaudi.

» Il ne faut pas songer à faire venir à Paris les élèves de Saumur, ni davantage un peloton de spahis pour donner aux fêtes un caractère plus original et plus pittoresque. Le cours de Saumur touche à sa fin ; officiers et sous-officiers se préparent aux examens ; on ne peut donc pas les déplacer sans inconvénient. Il en est de même de Fontainebleau. D'ailleurs les frais de transport et dépenses diverses absorberaient la majeure partie de la recette.

» Nous ne voyons qu'un moyen d'organiser cette solennité équestre, complément indispensable de toutes les autres : c'est de faire appel à la générosité du 4^e chasseurs. Les autorités militaires s'empresseront, nous en sommes persuadés, de donner leur acquiescement. »

ÉTRANGER

RÉPUBLIQUES AMÉRICAINES

Une dépêche du *New-York Herald* confirme le bruit qu'une bataille aurait été livrée entre les troupes du San-Salvador et les troupes du Guatemala.

Ces dernières, commandées par le général Fuentès, étaient campées un peu au sud-ouest de Chalchuapa, près de la frontière de San-Salvador.

Un aide de camp a été envoyé au général Ezeta, commandant l'armée san-salvadorienne, pour lui demander de consentir à la ratification de l'union projetée des cinq républiques de l'Amérique centrale.

Le général Ezeta refusa.

M. Barillas, président de la République de Guatemala, aurait alors passé la frontière sans déclaration formelle de guerre.

Les Guatémaliens, qui ne s'attendaient à

aucune résistance, auraient eu 30 à 40 tués ou blessés dans le premier engagement avec les San-Salvadoriens.

Ceux-ci n'auraient pas poursuivi leurs avantages, voulant seulement préserver l'intégrité de leur territoire.

Une dépêche de Mexico annonce que des troupes mexicaines sont sur la frontière de Guatemala avec l'ordre d'avancer si les Guatémaliens envahissent le San-Salvador.

La dépêche ajoute que le Guatemala demandera aux Etats-Unis de le protéger contre l'intervention mexicaine.

NOUVELLES MILITAIRES

LA TUNIQUE DES DRAGONS

Nous avons annoncé au commencement du mois, dit la *France militaire*, qu'il était question de rendre la tunique aux dragons. Cette nouvelle a naturellement intrigué beaucoup de monde, et de divers côtés on demande la date à laquelle cette réforme sera accomplie.

Voici où en sont les choses. La restauration de la tunique est adoptée en principe, mais non définitivement. Nul n'ignore que les Chambres doivent être consultées sur un changement de tenue. A cet effet, un projet de loi sera déposé par le ministre de la guerre à la reprise de la session qui va être suspendue.

Ce n'est qu'après le vote de ce projet que le ministre donnera l'ordre de substituer la tunique (modèle des cuirassiers) au dolman des dragons.

LES MORTS AU TONKIN

Le bruit court dans les couloirs du Sénat que M. Margaine a reçu une dépêche lui annonçant que son fils, sous-lieutenant au 4^e d'infanterie de marine, détaché au Tonkin, vient d'être tué dans une reconnaissance.

Cet officier, sorti de Saint-Cyr le 1^{er} octobre 1889, était entré depuis quelques mois dans sa 23^e année.

LE DUEL. — Nous apprenons de source sûre, dit la *Croix*, que le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire confidentielle aux chefs de corps, relativement au duel. Désormais il cessera d'être obligatoire entre soldats, même dans le cas de voies de fait. Il n'est pas encore défendu, mais c'est pourtant un progrès, car jusqu'ici les chefs avaient le droit de l'imposer.

LA LANCE. — L'*Echo de Paris* maintient qu'un ordre ministériel concernant la suppression de la lance en campagne figure dans les instructions transmises récemment aux généraux : la lance continue à figurer provisoirement, mais seulement dans les revues, les parades et les escortes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE REPOS DU DIMANCHE DANS LES GARES

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, vient d'adresser à M. Jules Simon, président de la Ligue pour le repos du dimanche, la lettre suivante :

« Monsieur le sénateur,

» J'ai reçu la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, au sujet des mesures à prendre pour assurer un jour de repos hebdomadaire aux employés de chemins de fer.

» Je m'empresse de vous informer que je viens de transmettre cette très intéressante communication au Comité consultatif des Chemins de fer, en vue de modifier les heures d'ouverture et de fermeture des gares de petite vitesse, de manière à permettre d'accorder au personnel de ces gares, « pendant tout ou partie d'un jour de la semaine », un repos aussi complet que possible.

» Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le sénateur, que mon administration fera tout ce qui dépendra d'elle pour faciliter la réalisation des vœux dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète.

» Agréez, etc. »

On remarquera avec quel soin, en réponse à une requête visant le repos du dimanche, le ministre des travaux publics évite de prononcer ce mot de dimanche. Il parle d'un jour de repos hebdomadaire d'un jour de la semaine, comme s'il ne savait pas très bien qu'en fait ce jour ne peut être que le dimanche.

C'est le pharisaïsme de la libre-pensée.

POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Rose Petitbon, femme Hébert, journalière à Brain-sur-Allonnes, poursuivie pour avoir soustrait deux billets de cent francs à un sieur Lelièvre, chez lequel elle était souvent employée, a été condamnée à six mois de prison, à l'audience du 18 juillet.

DÉPART DE LA FEMME BOGES POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

On annonce que la femme Boges, qui a vu la peine de mort prononcée contre elle par la Cour d'assises de Maine-et-Loire commuée, par le Président de la République, en celle des travaux forcés à perpétuité, a été extraite, ces jours derniers, de la maison d'arrêt d'Angers, pour être dirigée sur un port de mer et, de là, transportée à la Nouvelle-Calédonie.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Stanislas Ernoul, instituteur public à Montreuil-Bellay.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

— Ah ! ah ! il a fait une chute, hier au soir ! répliqua Robillard pour qui cette explication était un trait de lumière ; alors, poursuivit-il d'un ton railleur, il sera tombé sur la joue et ça lui aura causé une fluxion, car j'ai cru voir une tête empaquetée de linges... Dans tous les cas, Mademoiselle, défiez-vous ; ce teneur de livres n'était pas là pour faire de la calligraphie et des additions !

— En effet, dit Joséphine avec inquiétude, il serait fâcheux que Blaisot eût reconnu... Eh bien ! je retourne au château, où l'on a peut-être déjà remarqué mon absence... Adieu, docteur, poursuivit-elle plus bas ; n'oubliez aucune de nos conventions et quoi qu'il arrive, soyez assuré de notre éternelle reconnaissance.

Elle serra la main de Belcourt avec une vivacité toute virile ; puis, honteuse de ce mouvement irréflecti, elle se dirigea en courant vers la porte de la halle. Avant de la franchir,

elle se retourna, fit encore un signe d'adieu, et disparut dans un flot de soleil, comme elle était venue.

Robillard, les yeux fixés sur la lucarne, cherchait à revoir la personne qui avait attiré son attention.

Il finit par dire à son maître :

— Partons-nous, Monsieur ? A présent que la gentille demoiselle n'est plus là, je puis avouer que nous sommes chez des gens qui ne m'inspirent pas beaucoup de confiance... *Timeo Danaos*... Il y a du louche par ici !

Belcourt fit un signe de consentement et ils quittèrent la Forge.

Bientôt ils se retrouvèrent au milieu des rocs, des taillis et des sapins, qui hérissaient les abords de la rivière.

— Il m'a semblé, mon garçon, reprit Belcourt, que vous connaissiez l'homme qui nous espionnait tout à l'heure ? Vous ne m'avez pas dit la vérité hier au soir. Votre contusion au visage ne provient pas d'une chute, mais d'une rixe avec... peut-être avec ce teneur de livres.

— Il est vrai, maître ; quoique j'aie largement rendu à ce Monsieur la monnaie de sa pièce, on ne se soucie pas de faire savoir...

— Allons ! dites-moi tout ; qu'est-il arrivé ?

Ainsi pressé, Robillard exposa comment, la soirée précédente, il avait passé devant une maisonnette isolée, comment il avait eu la fantaisie de jeter un coup d'œil à l'intérieur, ce qui avait excité la colère de deux personnes dont l'une lui avait donné la chasse ; comment enfin, à la suite d'une lutte dans l'obscurité, il avait dû prendre la fuite pour éviter d'être reconnu.

Le docteur l'écoutait distraitement.

— Je ne comprends rien à tout ceci, dit-il ; sans doute, il ne s'agit que d'une querelle fortuite... Pour le moment, occupons-nous de certains détails qui peuvent avoir beaucoup de l'importance.

Ils parcoururent les environs de la Forge et n'eurent pas de peine à trouver la roche indiquée par Joséphine. Elle s'élevait à moins de cinquante pas du château, et les abords en étaient couverts de buissons. Le docteur expliqua minutieusement à son aide ce qu'il aurait à faire dans tous les cas possibles, et on regagna le chemin creux.

Ils venaient de s'y engager, quand, au tournant de cette route taillée dans le roc, ils se rencontrèrent face à face avec une sorte de

paysan qui tressaillit et s'arrêta.

Ce paysan avait les guêtres ou gararades de toile, la blouse noire et les souliers des gens du Jura. Mais, par dessous son chapeau à larges bords, on voyait s'allonger des favoris blonds-roux et briller des yeux vairons qui ne manquaient pas de finesse.

— Parbleu ! c'est mon malade, M. Jobson ! s'écria le docteur au comble de l'étonnement.

Et il s'approcha de l'Anglais, qui ne semblait pas moins étonné que lui de cette rencontre.

XVI. — L'ANGLAIS JOBSON

L'embarras fut égal des deux parts. Enfin le docteur dit en riant :

— Ma foi ! Monsieur l'Anglais, ce n'était pas vous que je m'attendais à trouver ici et... sous ce costume !

— Ah ! je vais vous dire, répliqua Jobson ; je viens dans ces montagnes acheter des bestiaux ; et afin de mieux m'entendre avec les fermiers, je me suis habillé comme eux.

— Est-ce à ce commerce que vous devez gagner vos mille guinées ?

— Pourquoi pas ?... Vous-même, Monsieur Jean, il est assez extraordinaire de vous voir,

M. Thuau (Albert), de Gennes, a obtenu un 3^e prix (médaillon de bronze) à la distribution annuelle des médailles, diplômes et certificats d'études aux élèves de l'École supérieure de commerce de Paris.

NOUËL. — Un incendie dont on ignore la cause s'est déclaré, samedi l'après-midi, dans un hangar appartenant au sieur Papin, fermier.

Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 300 fr.

BEAUFORT. — Samedi dernier, le sieur Marquis, cultivateur à la Chaussée, était assis sur le devant de sa voiture, lorsque tout à coup son cheval prit peur, Marquis tomba et la roue de la voiture lui passa sur la jambe.

Le docteur Geslin, appelé pour donner des soins au blessé, constata une fracture du tibia.

ANGERS. — Un service funèbre a été célébré en l'église Saint-Joseph, aujourd'hui, à 11 heures, pour le repos de l'âme de M. René Chaulouineau, décédé à Leipzig, le 22 juin dernier.

— Nous apprenons la mort de M^{me} Cluson, la femme de l'excellent directeur d'Angers-Fanfare, qui jouit dans le monde artistique d'Angers de nombreuses et sincères sympathies.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Le journal républicain, *Le Populaire*, rendant compte de la célébration, à Nantes, de la fête du 14 juillet, s'exprime ainsi :

« L'indifférence commence à prendre une place un peu trop inquiétante dans cette fête patriotique.

» Une comparaison s'impose :

» Aux processions, Nantes disparaît absolument sous des amas d'étoffes multicolores, de verdure, de guirlandes, de dentelles; et l'on compterait les fenêtres qui « protestent » par une abstention de décoration.

» Au 14 juillet, c'est tout le contraire qui se produit. Rares sont les drapeaux arborés aux fenêtres et il y a des rues où l'on ne se douterait pas qu'il y a, de par la loi, des réjouissances publiques ordonnées et organisées pour le 14 juillet. Telle, la rue Royale, par exemple, où pas un drapeau ne s'offre aux yeux du passant. On finit cependant par en découvrir un dans la cour du Cercle des officiers, encore faut-il tomber dessus pour l'apercevoir.

» Chose curieuse, et qui dénote bien un certain état d'esprit : on peut voir à Nantes des quantités de républicains décorer leurs habitations pour les processions, mais s'abstenir le jour du 14 juillet. Pourquoi ?

» Qu'on y prenne garde ! Si l'indifférence gagne les masses, cette belle fête, destinée à

avec votre aide, dans ce lieu un peu sauvage.

— Bon ! ne suis-je pas médecin ? Robillard et moi, nous récoltons des plantes médicinales pour soulager « l'humanité souffrante. »

— En ce cas, votre récolte n'a pas été abondante aujourd'hui.

— Elle a été employée tout entière à mon usage particulier, dit flegmatiquement Robillard, et vous voyez, Monsieur l'Anglais, que j'en avais besoin.

Il ôta sa casquette et montra son œil poché, qui présentait, en ce moment, les sept couleurs de l'arc-en-ciel.

Tout le monde se mit à rire.

— Venez par ici, Messieurs, reprit Jobson en désignant un bouquet d'arbres, à quelque distance du chemin; pas plus que moi, je le suppose, vous ne vous souciez d'être aperçus par les passants, et si, comme il y a lieu de le croire, vous avez des accointances dans le pays, vous pourrez me rendre un véritable service.

Le docteur et son aide se dirigèrent complaisamment vers le bouquet d'arbres; au bout d'un moment, on s'assit à l'abri du feu-

glorifier la plus grande date politique de l'histoire française, tombera au rang d'un jour férié ordinaire, et alors... Adieu mon beau 14 juillet. »

Les lamentations du *Populaire* ne manquent pas de franchise. Nous les donnons en exemple aux journaux républicains qui avouent naïvement, le lendemain de la fête, que les populations ne cessent de montrer le plus grand enthousiasme pour le 14 juillet et pour la République.

UNE MÉPRISE JUDICIAIRE

Samedi matin 19 juillet courant, deux gendarmes de Moulins (Allier) arrivaient à La Flèche et conduisaient devant le procureur de la République de cette ville un nommé Wolf qui était recherché depuis le mois de mars 1887 pour avoir à purger plusieurs condamnations par contumace.

Il n'y aurait rien là que de très naturel si le Wolf arrêté était bien le Wolf recherché. Malheureusement il n'en est rien.

Jacques Wolf est un Alsacien-Lorrain; il est né le 4 juillet 1858 à Brümth, petit village situé à onze kilomètres de Strasbourg. A la mort de ses parents, vers 1883, il quitta le pays annexé pour se rendre auprès d'un de ses oncles à Birk-Aden (Algérie), où il exerça pendant plusieurs années son métier de garçon boucher. Il n'a pas cessé un moment d'être considéré comme un ouvrier honnête, travailleur et rangé, à tel point que, le 1^{er} septembre 1888, ses économies lui permirent d'acheter un fonds de commerce de boucherie à Hussein-Dey, aux portes d'Alger. Cet établissement est important et prospère, puisque Wolf emploie trois garçons bouchers.

Tout dernièrement, Wolf résolut de se marier et, en même temps, il décida de se faire naturaliser Français. A cet effet, il écrivit au garde des sceaux pour demander son casier judiciaire.

La réponse ne se fit pas attendre; elle se présenta sous la forme de deux gendarmes qui, munis d'un mandat d'amener, mirent la main au collet de Wolf.

On juge de la douloureuse surprise du malheureux qui protesta de son innocence avec la plus grande énergie, mais qui n'en fut pas moins obligé de suivre les gendarmes.

Devant le procureur de la République d'Alger, il continua de protester; il dut cependant s'embarquer et aller se justifier devant le tribunal de La Flèche.

Arrêté le 3 juillet 1890, Wolf est arrivé à La Flèche le 19 juillet, brisé par six jours de souffrances physiques et morales et après avoir subi cinq jours de détention à Marseille et cinq jours à Lyon.

Enfin, le 19 juillet au matin, l'infortuné Wolf arrivait au parquet de La Flèche.

M. de Crozals, procureur de la République,

— Messieurs, dit Jobson, dont la figure mobile prit une expression de bonhomie réelle ou simulée, vous avez sans doute des affaires que vous ne vous souciez de confier à personne. Aussi ne vous demandé-je pas vos secrets, et je n'ai aucun intérêt à les pénétrer... De mon côté, je garde les miens, mais j'ose espérer que, si cela est en votre pouvoir, vous me fournirez des renseignements très précieux pour moi.

Le docteur fit un signe approbatif.

— Vous venez de là, n'est-ce pas ? poursuivit Jobson en étendant la main vers les bâtiments; et c'est bien là une propriété qu'on appelle la Forge-du-Saut ?

Nouveau signe de Belcourt.

— Merci... Maintenant, connaissez-vous dans ce pays le comte et la comtesse du Saut ?

— Du Saut ? répliqua Belcourt avec étonnement.

— Oui... Tenez, pour plus de précision, je vais vous montrer la carte de ce monsieur et de cette dame.

(A suivre.)

a été frappé par le ton de sincérité de l'homme qui se trouvait devant lui; il a procédé immédiatement à son interrogatoire et à sa confrontation avec M. Girardot qui avait employé l'individu condamné sous le nom de Wolf le 14 avril 1888. M. Girardot a déclaré formellement que l'homme qu'on lui présentait n'était pas celui qui avait été à son service et dont il avait eu à se plaindre.

Le procureur de la République a aussitôt provoqué une audience extraordinaire du tribunal de La Flèche, afin de faire statuer sans retard sur le cas de Wolf.

Les débats ont démontré d'une façon inattaquable que le malheureux, que l'on a amené d'Algérie jusqu'à La Flèche, est innocent de l'escroquerie commise en janvier 1888 par un misérable qui a usurpé son état civil.

M. de Crozals, avec une éloquence émue, a prié les magistrats d'annuler sans retard le jugement qu'ils ont rendu par défaut, le 14 avril 1888, contre Wolf.

Le tribunal s'est empressé de se prononcer conformément aux conclusions du procureur de la République.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 juillet 1890.

Le marché toujours en excellente allure. Le 3 0/0 finit à 92.65. Le 4 1/2 0/0 à 107.22.

Le Crédit Foncier est ferme à 1.242. La Banque de Paris à 814. La Banque d'Escompte fait 515. Dans sa séance d'avant-hier, le Tribunal de commerce a décidé que les fonds des souscripteurs, au lieu d'être remis aux fidéjussaires anglais, seraient versés à la caisse des Dépôts et Consignations. La Banque d'Escompte a lieu de se féliciter d'une solution qui sauvegarde les intérêts de ses obligataires. C'est par son entremise que s'opère la vente des 2,000 actions de la Société Française des Immeubles de Saint-Petersbourg. Ces titres de 500 fr., entièrement libérés et au porteur, auront un dividende d'environ 10 0/0. Après l'amortissement complet de la dette hypothécaire, l'actif représentera environ 1,400 fr. par action de 500 fr. Le Crédit Lyonnais est à 756 francs. La Société Générale s'avance à 483, sa solidité et l'accroissement constant de ses affaires amèneront bientôt l'action au pair. La Société des Dépôts et Comptes courants est à 600. La Banque Nationale du Brésil à 612.50.

Rappelons que, le 29 juillet courant, la Banque Commerciale et Industrielle mettra en souscription 29,200 obligations de la Compagnie Nationale d'Electricité, société anonyme au capital de 5 millions. Ces obligations, qui sont émises à 257.50 rapportent un intérêt annuel de 45 fr. et sont remboursables à 300 fr. en 50 années par tirages au sort. On paie 30 francs en souscrivant, 50 fr. à la répartition, 75 fr. le 20 septembre et 82.50 le 20 novembre prochain.

Le montant de ces obligations est exclusivement consacré à l'extension des travaux en cours d'exécution et à l'exploitation des nouvelles concessions d'éclairage électrique obtenues ou à obtenir par la Compagnie. Une des particularités remarquables du système employé par la Compagnie Nationale d'Electricité est de pouvoir transporter la force ou transmettre le fluide électrique à longue distance sans perte appréciable.

Les obligations de Porto-Rico sont bien tenues à 282.50.

L'Alpine reste à 243.12 très ferme en attendant mieux.

Les actions des Etablissements Eiffel sont en nouveaux progrès à 572.50.

Les Chemins Economiques sont à 412.

Bibliographie.

LE FAUX DUC

La vogue qui s'était attachée aux publications de romans faites par les grands éditeurs parisiens, en livraisons de huit pages illustrées, a considérablement baissé depuis quelques années. La cause en est, croyons-nous, à ce qu'on a lassé la patience vraiment incroyable des lecteurs en les obligeant, une fois qu'ils s'y étaient laissés prendre par l'attrait des premiers chapitres toujours émouvants d'un roman nouveau, à en suivre la publication pendant un an, dix-huit mois et souvent deux ans, car ces romans avaient presque tous 100, 150, 200 et quelques-uns même jusqu'à 400 livraisons.

Ces publications, soi-disant bon marché, arrivaient ainsi à coûter fort cher.

C'est sans doute cette considération qui vient d'inspirer à la Nouvelle Librairie Nationale, à Paris, la publication d'une collection de romans tous inédits, qui seront complets en 50 livraisons.

Le premier de ces romans, *LE FAUX DUC*, écrit par MM. LOUIS FERALD et LUDOVIC JOHANNE, paraît le 25 juillet.

Le format, de la dimension de la grande Histoire de France, d'Henri Martin, en est très co-

quet. Chaque livraison a 16 pages et contient deux jolies illustrations.

Cette tentative de romans courts sera certainement bien accueillie par les amateurs de lectures intéressantes, et *LE FAUX DUC*, — un roman qui promet, à en juger par ses premiers chapitres et par les noms de ses auteurs, — sera certainement un grand succès.

CONSEILS ET RECETTES.

Un médecin anglais a imaginé un moyen bien simple pour fortifier la poitrine et les poumons.

Ce médecin s'est rendu compte que lorsqu'une personne, enfant ou adulte, absorbe l'air extérieur à travers le tube d'une plume d'oie, une plus grande dose d'oxygène se trouvant absorbée par ce système, non seulement les organes respiratoires sont fortifiés et maintenus en bon état, mais la digestion est facilitée et la force normale du corps est augmentée.

L'expérience a été faite sur des enfants affligés d'une toux opiniâtre, qui ont été débarrassés peu à peu par ce système.

Le docteur anglais recommande autant que possible de faire les aspirations en plein air; l'effet n'en sera que meilleur.

Au restaurant :
— Comment garçon, un lapin, dix francs cinquante ?
— Mais, monsieur il a été sauté !
— Pas sur la note, toujours.

Monsieur et son domestique :
— Comment ! Baptiste, je vous envoie chercher le médecin, et c'est un vétérinaire que vous m'amenez ?
— Monsieur se plaignait d'avoir une fièvre de cheval !

— Oh ! mon oncle ! un homme riche comme vous, me refuser même de quoi acheter un poêle !
— Eh ! fainéant ! chauffe-loi avec celui que tu as dans la main !

ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES VILLES

Production économique et transmission à longue distance de l'électricité par le système de FERRANTI, adopté après concours par la VILLE DE PARIS

COMPAGNIE NATIONALE D'ELECTRICITE

Société Anonyme au Capital de 5,000,000 de francs

La Compagnie est concessionnaire de l'éclairage dans les villes de Troyes, Sainte-Savine, Nîmes, Semur, Mézières, Charleville. Elle est en instance dans les villes de Paris (secteur de la rive gauche), Calais, Boulogne, Dieppe, Caen, Angers, Nantes, Besançon, Chalon-sur-Saône, Marseille, Versailles, Epervain. Elle a été agréée par le Ministère de la Marine pour l'éclairage des Ports et Arsenaux.

Emission de 29,200 Obligations 5 %

Rapportant 15 fr. d'intérêt annuel (avril-octobre) et remboursables à 300 francs en 50 ans, par tirages au sort.

PRIX D'ÉMISSION : 257 FR. 50

PAYABLES : En souscrivant..... 50 fr. »

» A la répartition..... 75 »

» Le 20 Septembre..... 75 »

» Le 20 Novembre..... 82 50

Les obligations libérées à la répartition auront droit au coupon d'octobre 1890. Le prix de l'obligation ressort ainsi à 252 fr. 50, et correspond à un revenu net d'impôt de 5 fr. 53 3/4, non compris la prime de remboursement.

La souscription sera ouverte le Mardi 29 Juillet 1890 à la BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE, 25, rue de Valenciennes.

et à la COMPAGNIE NATIONALE D'ELECTRICITE, 29, rue de Valenciennes, Paris, et chez les bureaux de province.

On peut souscrire dès à présent par correspondance LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

LES FRÈRES MAHON « médecins spéciaux

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ».

Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou, Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remandez.

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PARIS. — F. BODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Placement à 4 0/0 en immeubles

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE FERME

De 69 hectares
Située près Montmorillon (Vienne)
Revenu net : 4,750 fr.
Bail ayant commencé en 1883 et finissant en 1898.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (696)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LA BELLE

Propriété de Villeneuve

Commune de Souzay,

Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAYEAU, expert à Bagnaux, ou à M^e LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (597)

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

DE

MARCHANDISES NEUVES

& d'occasion

Par suite de cessation de commerce.

Les SAMEDI 2, LUNDI 4, MARDI 5 août 1890, à 4 heures du soir, et samedis suivants, s'il y a lieu, à Saumur, Grand'Rue, n° 5, dans une maison occupée par M. VASSEUR, carrossier.

Il sera vendu :

Charrettes anglaises, calèches, victoria, phaétons, break, tilburys, voitures d'enfant, harnais, colliers, brides, sellettes, dossières, traits, lanternes, fouets, bouclerie, cuirs, tapis, drap et une grande quantité d'articles de bourrellerie et de carrosserie.

Au comptant, plus 40 0/0.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Les DIMANCHES 3, 10 et 17 août 1890, à une heure de l'après-midi, il sera, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente aux enchères publiques de tous les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{lle} de CHEVIGNÉ.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle de cuisine et de salle à manger, chaises, fauteuils, tables, armoires, pendules, salon complet composé de fauteuils, canapé, lit, glaces, rideaux, harmonium, tapis, une excellente literie comprenant une dizaine de lits, linge, nappes, draps, lustres, lampes, secrétaires, flambeaux, tableaux et peintures, notamment des antiquités en panneaux et peintures, orangers, citronniers, lauriers, charrettes, charrues, bancs de jardin et outils, et autres objets de toute nature.

On pourra visiter avant le jour de la vente.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

DEUX PETITS PONEYS

S'attelant ensemble ou séparément.

S'adresser rue des Pâiens, 6.

Changement de domicile

La MAISON SAINTON-GUILLON est transférée rue Saint-Jean, 42.

A louer à Reims

EN TOTALITÉ OU PARTIE

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOSSIER, à Reims. (134)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A VENDRE ensemble ou séparément, Voitures, Harnais et Marchandises,

dans une sous-préfecture de Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GEORGES LEVERS, licencié en droit, avoué à Poitiers (Vienne), rue du Gervis-Vert, n° 12.

VENTE AU TRIBUNAL

Sur licitation

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

En 17 Lots

Le MARDI 5 Août 1890, à midi

DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Lusignan (Vienne)

Comprenant :

I. — L'importante Minoterie de Mongadon, hydraulique et à vapeur, en pleine exploitation, avec maison de maître, maison du farinier, servitudes et dépendances.

Borderie dite La Logette, et différents prés.

Le tout d'une contenance de 5 hectares 48 ares 6 centiares.

Sur la mise à prix de trente mille francs, ci. 30,000

II. — La ferme des Pins, avec toutes ses dépendances et appartenances, d'une contenance de 72 hectares.

Sur la mise à prix de cinquante mille francs, ci. 50,000

III. — La propriété du Breuil, comprenant maison d'habitation pour fermier, servitudes et dépendances, d'une contenance de 44 hectares 42 ares 40 centiares.

Sur la mise à prix de douze mille francs, ci. 12,000

IV. — Bois taillis, pièces de terre, Prés, Maisons & Jardins, sur des mises à prix variant de vingt francs à trois mille deux cents francs.

Mise à prix totale des immeubles à liciter. **100,960 fr.**

S'adresser, pour tous renseignements, à : 1^o M^e LEVERS et HORTICOLOU, avoués en cause; 2^o M^{es} VAUGEOIS et MAYET, notaires à Lusignan (Vienne); 3^o au greffe du Tribunal civil.

Pour insertion,

Signé : G. LEVERS.

IMPRIMERIE à céder

dans une ville manufacturière du centre de la France. Typographie, lithographie, reliure. Journal bi-hebdomadaire. S'adresser à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, aux initiales M. H. C.

La Maison LAUNAY-MICOULLAU et PETIT demande de suite un apprenti.

UN MÉNAGE demande

place, Cocher, Jardinier ou Vigneron, la femme, Cuisinière, Femme de ménage ou de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE

LA GUERRE DE LA VENDÉE

1793-1796

Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.

Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. Dézé, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations. Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 1 tr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION L'AURIFICATION

DEPÔTS : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. St. EL. 9, Rue Frany (Père Bonneau), PARIS. Dépôt à Saumur, chez M^{me} DECARD, 55, rue Beaurepaire; MM. H. MACHET, coiffeur-parfumeur, rue d'Orléans, 3; DAUBIGNY, parfumeur, 37, rue d'Orléans; BOUCHET, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean, etc., etc.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	92 60	Banque de France	4150 —	Nord	1825 —	Compagnie parisienne du Gaz	396 —
3 0/0 amortissable	94 60	Banque d'Escompte	507 50	Orléans	1470 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	34 25
4 1/2 1883	107 25	Comptoir national d'Escompte	620 —	Ouest	1000 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	34 75
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1246 25	Compagnie parisienne du Gaz	1385 —	— 6 0/0 2 ^e série	104 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	547 —	Crédit Industriel et Commercial	642 —	Transatlantique	616 25	— obligations à lots	610 —
— 1865 4 0/0	544 —	Crédit Lyonnais	757 50	Canal de Panama	41 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	420 —	Crédit Mobilier	425 —	— Suez	2332 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1874 3 0/0	407 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	98 50
— 1875 4 0/0	537 —	Société Générale	490 —	Autrichien 4 0/0 or	95 40	— 1889 4 0/0	97 25
— 1876 4 0/0	534 50	Est	862 50	Dettes d'Égypte 6 0/0	489 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1886 3 0/0	407 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1432 50	Extérieur 4 0/0	89 25	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	532 —	Midi	4265 —	Hongrie 4 0/0 or	89 25	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Italie 5 0/0	94 20	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	512 —
				Portugal 4 1/2 1888	480 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,